



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N°05-2012

« relatif aux règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants »

La Commission composée de Mme Vuillaume (présidente), de MM Tronchet (vice-président), Delley, Jeanbourquin, Métral et Rodriguez (M. Bommottet, excusé) s'est réunie le mercredi 29 août à la maison de commune en présence de M. Besson, Syndic.

Lors de cette séance, M. Besson nous a présenté le préavis susmentionné et nous le remercions.

Ce nouveau règlement offre une base légale plus précise à la commune, permettant ainsi de facturer les prestations sollicitées par des tiers.

Les tarifs du précédent règlement ont été indexés et adaptés, afin d'être similaires à ceux des communes voisines.

L'impact financier sur les comptes communaux sera minime.

Tenant compte des points relevés ci-dessus, la Commission des finances à l'unanimité des membres présents propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N°05-2012 tel que présenté.

La Présidente

Annemarie Vuillaume

Le Vice-président

Cédric Tronchet